



N° 24-414

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 9 Septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

VOIRIE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

CAMPAGNE NATIONALE DE DEPISTAGES AUDITIFS

Le Maire de la Ville de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 417-9 à R 417-13 et l'article R 411-8, l'article 325-1 et suivants,

VU le Code Pénal et notamment l'article R610-5,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté n°20-575 en date du 20 novembre 2020, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice du Centre Techniques Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sûreté et la sécurité publique,

CONSIDERANT qu'il convient de faciliter le dépistage auditif dans le cadre de la campagne nationale pour la santé auditive, organisée par **Campagne Nationale pour une meilleur Audition 231, Rue Caboeufs 92230 Gennevilliers,**

CONSIDERANT que ce dépistage aura lieu sur la **Place Saint-Exupéry,**

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le stationnement sera **INTERDIT** au sens de l'article R 417-10 du Code de la Route **le Jeudi 10 Octobre 2024** :

- **PARKING PLACE SAINT-EXUPERY :**
- **8 Places de stationnement**



ARTICLE 2 : la signalisation sera mise en place par les Services Techniques Municipaux pour la durée de la manifestation,

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur Le Commissaire de Police, Circonscription de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Monsieur Le Chef de la Police Municipale de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Service **Développement Economique et Animations**,
Madame La Directrice Générale des Services de la Mairie de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,

Tous agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 9 Septembre 2024

Pour le Maire,
Corinne MICHEL,
Directrice du Centre Technique Municipal

